

Motion (2) adoptée,  
à l'unanimité des membres présents et représentés, hors un vote contre  
et une abstention  
par l'Assemblée plénière de l'UNPS,  
le 19 mars 2009,

L'UNPS constate la mise en œuvre d'une expérimentation demandée par l'Union nationale des caisses d'Assurance maladie (UNCAM) aux pharmaciens, consistant en la vérification en ligne des droits aux prestations médicamenteuses liées à l'ALD dans le cadre de l'ordonnance bizona.

L'UNPS considère que ladite expérimentation interfère sur la conformité de la prescription médicale et déplore que les représentants des médecins n'aient aucunement été associés à la réflexion et à l'élaboration d'une telle perspective.

L'UNPS demande l'ouverture au préalable d'une concertation avec toutes les professions concernées sur cette expérimentation.

Plus généralement, dans son rôle de coordination interprofessionnelle, l'UNPS demande expressément à l'Assurance maladie, aux institutions de tutelle et aux autorités sanitaires, d'associer dès l'origine d'un projet à périmètre interprofessionnel, les représentants de toutes les professions de santé impliquées directement ou indirectement dans leur exercice professionnel.